

LE DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES AU CANADA

CONTEXTE

Le déplacement des lignes de chemin de fer est la pratique consistant à déplacer les voies ferrées et les installations ferroviaires hors des régions urbaines. C'est un processus extrêmement complexe et coûteux, qui implique de nombreux intervenants. Les chemins de fer ont besoin d'une infrastructure massive pour offrir un service sûr et efficace dans un marché concurrentiel. Quand des installations existantes ne peuvent être mises à niveau ou agrandies, les chemins de fer envisagent leur déplacement. Cependant, les chemins de fer ne veulent aucunement réduire leur capacité de servir leurs clients.

FOIRE AUX QUESTIONS

Est-ce que le déplacement est une réalité ?

La réponse simple est « oui ». Il y a au Canada une loi fédérale visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans les zones urbaines. La [Loi sur le déplacement des lignes de chemin de fer et les croisements de chemin de fer](#), administrée par l'Office des transports du Canada, traite de la complexité et du coût du déplacement des lignes, et de la nécessité pour les chemins de fer de maintenir un service rentable pour leurs clients. Le déplacement des lignes de chemin de fer nécessite toujours un plan solide et un financement important.

Qui planifie et finance le déplacement ?

Un principe commun est que chaque intervenant qui bénéficie d'un projet de déplacement paie sa juste part des dépenses, qui est très élevée pour toutes les parties. Les municipalités qui soutiennent le déplacement des lignes pour répondre aux préoccupations liées au voisinage sont souvent les principales bénéficiaires et doivent donc assumer un pourcentage proportionnel du coût total. Les chemins de fer y contribuent également, mais seulement en proportion de leur bénéfice net. Le pourcentage payé par chaque intervenant est habituellement déterminé par une négociation. En raison des coûts majeurs, le processus de négociation peut être long et onéreux.

Y a-t-il un financement pour soutenir le déplacement des lignes ?

Le gouvernement fédéral offre un financement pour une partie des dépenses de déplacement, mais pas pour la totalité du projet. La Loi stipule que les autres ordres de gouvernement sont responsables d'une part substantielle du coût total. Le [rapport d'examen de la Loi sur les transports au Canada](#) recommande que le gouvernement fédéral soutienne le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans les zones urbaines.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Quand une compagnie de chemin de fer déplace une installation, en tout ou en partie, la ligne reste souvent active et le trafic ferroviaire se poursuit.
- L'Office des transports du Canada a un mécanisme pour tenter de régler les problèmes de déplacement et peut ordonner aux chemins de fer de prendre certaines mesures en vertu de la Loi. Veuillez consulter cette [ressource](#) utile pour obtenir plus d'information.
- L'Office des transports du Canada a le pouvoir d'ordonner le déplacement d'une ligne, mais uniquement sans frais pour le chemin de fer. Le processus est précisé dans la Loi.

Exemples des frais pour les principaux bénéficiaires des projets de déplacement :

- Expropriation des terres
- Rezonage
- Évaluations environnementales et assainissement
- Études de faisabilité
- Enjeux imprévus
- Obstacles physiques (talus, clôtures, passages)